

UN PLAN POUR FAIRE CROÎTRE NOTRE ÉCONOMIE ET RENDRE LA VIE PLUS ABORDABLE

Analyse du budget de 2022

Le budget fédéral de 2022, ***Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable***, est un budget ciblé et stratégique dans le soutien qu'il apporte à des secteurs et des domaines de politiques spécifiques. Bien que ce budget ne mette pas l'accent sur la recherche, il investit dans certains domaines essentiels de la recherche en santé et il prend quelques mesures importantes en vue de la création d'un meilleur environnement d'investissement pour les sociétés œuvrant dans les secteurs de la santé et des biosciences.

Toutefois, de nombreuses organisations de la santé ont souligné que malgré le fait qu'il prévoit d'importants investissements qui contribueront à régler certains enjeux critiques des soins de santé, le budget de 2022 ne prend pas les solides engagements nécessaires pour rebâtir le système de soins de santé du Canada (voir le communiqué de **l'Association médicale canadienne**). Selon **SoinsSantéCAN**, « ces mesures ne vont pas assez loin pour répondre au véritable désir des Canadiens de pouvoir compter sur un système de soins de santé solide et durable, capable de répondre à nos besoins évolutifs comme société ».

Le budget de 2022 ne prévoit pas d'investissements dans la science fondamentale, les soins de longue durée, les soins de santé numériques et le soutien aux talents de la prochaine génération et c'est là son omission la plus marquante.

Lisez le communiqué de presse de Recherche Canada, **Le budget fédéral 2022 se concentre sur l'application de la recherche dans les nouvelles technologies et la croissance avec des incitations pour le secteur privé.**

Vous trouverez le budget de 2022 dans sa version intégrale à l'adresse suivante : <https://www.budget.gc.ca/2022/home-accueil-fr.html>.

Dans cette analyse, nous traiterons des points suivants :

- Investir dans la recherche en santé
- Investir dans les gens
- Investir dans l'innovation en santé
- Investir dans la santé et les soins de santé
- Investir dans la préparation aux situations d'urgence au Canada
- Avancer sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones
- Investir dans le secteur de la bienfaisance

Investir dans la recherche en santé

Le budget de 2022 prévoit un certain nombre d'investissements reliés à la recherche en santé et à ses innovations connexes, y compris un investissement de 40 millions \$ aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour deux domaines de recherche stratégiques :

Recherche sur les répercussions à long terme de la COVID-19

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir un financement de **20 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, qui sera versé aux Instituts de recherche en santé du Canada pour appuyer d'autres recherches sur les répercussions à long terme des infections à la COVID-19 chez les Canadiens, ainsi que sur les répercussions plus générales de la COVID-19 sur les systèmes de santé et de soins de santé..

(Page 179, chapitre 6)

Améliorer la recherche sur la démence et la santé du cerveau au Canada

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir un financement de **20 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, aux Instituts de recherche en santé du Canada afin qu'ils puissent déployer des efforts pour accroître les connaissances sur la démence et la santé du cerveau, améliorer le traitement et les résultats chez les personnes vivant avec une démence, ainsi qu'évaluer et traiter les répercussions sur la santé mentale des aidants naturels et les différents modèles de soins.

(Page 179, chapitre 6)

Ces investissements, notamment, portent sur deux domaines essentiels de la recherche en santé qui ont besoin de soutien – les répercussions à long terme de la COVID-19 et la démence et la santé du cerveau – mais le défi reste lié au manque de nouveau financement dans la science fondamentale dirigée par des chercheurs, sans laquelle nous ne pouvons innover, faire croître notre économie ou jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale (voir aussi : **Evidence for Democracy**).

En complément à l'investissement dédié à l'amélioration des connaissances sur la démence et la santé du cerveau, le budget de 2022 s'engage également à offrir du soutien au Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), créé en 2015 par Baycrest Health Sciences, un membre de Recherche Canada :

Appuyer le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir **30 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2022-2023, à l'Agence de la santé publique du Canada pour aider le Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement à stimuler des innovations dans le secteur du vieillissement et de la santé du cerveau.

(Page 180, chapitre 6)

Comme le souligne le CABHI, « dans une année où les défis liés à la pandémie ont eu des répercussions disproportionnées et négatives sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs soignants, il n'a jamais été aussi nécessaire de mobiliser les technologies, programmes et services novateurs ». Ce financement permettra au CABHI de poursuivre son travail avec des innovateurs de la grandeur du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Le budget de 2022 s'engage également à moderniser le Conseil national de recherches pour qu'il puisse mieux inventer, innover et prospérer et il crée un lien entre le Conseil et la nouvelle agence d'innovation et d'investissement annoncée dans le chapitre 2. Sans plus de détails à ce sujet, nous ne savons pas vraiment à quoi ressemblera cette nouvelle relation.

Maximiser le potentiel du Conseil national de recherches du Canada

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) offre un réseau d'installations de recherche et d'installations techniques à l'échelle du Canada à l'appui de collaboration entre les entreprises, le gouvernement et les universités.

Le budget de 2022 annonce que le gouvernement explorera de nouvelles façons de mieux intégrer les chercheurs universitaires et les partenaires commerciaux de premier plan, et de moderniser le CNRC afin de mieux inventer, remettre en question, innover et prospérer.

Des renseignements supplémentaires seront fournis en même temps que des précisions sur la création de la nouvelle agence d'innovation et d'investissement.

(Page 87, chapitre 2)

Le budget de 2022 prévoit également de fournir 159,6 millions de dollars pour la mise en œuvre de Lignes directrices en matière de sécurité nationale pour les partenariats de recherche, ce qui contribuera à soutenir et à renforcer la capacité des institutions canadiennes pour identifier, évaluer et atténuer les risques potentiels pour la sécurité de la recherche :

Protéger la recherche canadienne des menaces étrangères

La recherche et la propriété intellectuelle du Canada peuvent être une cible intéressante pour d'autres agences de renseignement étrangères qui cherchent à faire progresser leurs propres intérêts économiques, militaires ou stratégiques. Les Lignes directrices en matière de sécurité nationale pour les partenariats de recherche, élaborées en collaboration avec le Groupe de travail mixte du gouvernement du Canada et des universités en juillet 2021, aident à protéger la recherche financée par le gouvernement fédéral.

- ✓ Afin de mettre en œuvre pleinement ces lignes directrices, le budget de 2022 propose de fournir **159,6 millions de dollars**, à compter de 2022-2023, et 33,4 millions par la suite, comme suit :
 - Un financement de **125 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et de 25 millions par la suite pour le Fonds de soutien à la recherche, en vue de renforcer la capacité des établissements postsecondaires à cerner, à évaluer et à atténuer les risques pour la sécurité de la recherche;
 - Un financement de **34,6 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et de 8,4 millions par la suite en vue d'accroître la capacité du Canada de protéger sa recherche et d'établir un centre de la sécurité de la recherche qui fournira des conseils et une orientation directement aux établissements de recherche.

(Page 85, chapitre 2)

L'idée d'un tel centre de la sécurité de la recherche a été présentée au gouvernement lors de discussions avec des membres de divers secteurs de Recherche Canada, après la mise en place des lignes directrices en matière de sécurité dans les institutions de recherche. Il semble bien que le gouvernement ait été à l'écoute à cet égard. Cet engagement est certainement un pas dans la bonne direction pour soutenir le secteur universitaire.

Embaucher davantage de chercheurs éminents

- ✓ Le budget de 2022 propose de verser **38,3 millions de dollars sur quatre ans**, à compter de 2023-2024, et 12,7 millions par la suite aux conseils subventionnaires fédéraux afin d'ajouter de nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada recrutées à l'échelle internationale dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Ce financement soutiendra l'ajout de 12 à 25 nouvelles chaires d'excellence en recherche du Canada, ce qui renforcera l'avantage concurrentiel du Canada en tant que destination de choix pour les chercheurs de calibre mondial.

(Page 86, chapitre 2)

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a salué les investissements ciblés à la recherche par l'entremise des trois conseils subventionnaires dans le Programme de chaires d'excellence en recherche du Canada. Toutefois, selon les recommandations de l'**Examen du soutien fédéral aux sciences**, de nouveaux investissements dans la recherche dirigée par des chercheurs demeurent nécessaires.

Accorder un financement aux chercheurs des communautés noires

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir **40,9 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et 9,7 millions de dollars par la suite, aux conseils subventionnaires fédéraux afin d'appuyer l'octroi de bourses d'études et de perfectionnement ciblées à des chercheurs étudiants des communautés noires prometteurs.

(Page 87, chapitre 2)

La question d'assurer et de promouvoir l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans la recherche et l'innovation en santé n'est pas négociable. Recherche Canada salue donc ce financement. Le **Réseau canadien des scientifiques noirs** souligne toutefois que bien qu'il s'agisse « d'une partie cruciale de l'abolition des obstacles complexes à l'inclusion et à la réussite des Noirs [...] ces mesures seront plus efficaces lorsqu'elles seront intégrées dans un solide écosystème canadien de la science. » (Trad.)

Créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement

- ✓ Le budget de 2022 annonce que le gouvernement entend créer une agence d'innovation et d'investissement fédérale indépendante sur le plan opérationnel et propose de fournir **1 milliard de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, pour soutenir ses opérations initiales. Les détails définitifs sur le budget de fonctionnement de l'agence seront déterminés à la suite d'autres consultations qui se tiendront plus tard cette année.

(Page 69, chapitre 2)

Bien que les détails soient rares, l'engagement à créer une agence canadienne d'innovation et d'investissement reconnaît la nécessité de stimuler l'investissement du secteur privé dans la recherche, le développement et l'adoption de nouvelles technologies. Si nous voulons réaliser le potentiel économique des innovations canadiennes, créer des emplois et être concurrentiels en matière d'investissement en R-D à l'échelle mondiale, nous avons besoin de stratégies orientées sur le marché pour renforcer les partenariats public-privés et accélérer la croissance d'un secteur de la santé axé sur la R-D. D'autres organisations sont d'accord avec ce point de vue, comme **Collèges et Instituts Canada (CICan)** : « Chaque année, des milliers d'entreprises se tournent vers leur collège, cégep ou institut local pour accéder à leur expertise en recherche. La création de la nouvelle Agence d'innovation et d'investissement est une autre mesure encourageante qui aidera à stimuler les activités de recherche partout au pays ».

En même temps, nous avons besoin de mieux comprendre comment cette agence s'intégrera dans la myriade d'autres organismes de financement fédéraux actuels et ceux qui ont été proposés, comme l'organisme canadien de recherche d'avant-garde promis dans la plateforme électorale du Parti libéral. Les dernières lettres de mandat demandent aux ministres fédéraux d'harmoniser et d'intégrer leur approche au financement de la recherche. Recherche Canada est on ne peut plus d'accord!

Examiner le soutien fiscal à la R et D et à la propriété intellectuelle

Le programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RSDE) prévoit des incitatifs fiscaux en vue d'encourager les entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs à exercer des activités de R et D. Le programme de RSDE a été une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada. Le gouvernement prévoit d'entreprendre un examen du programme afin de s'assurer d'abord qu'il encourage efficacement la R et D qui profite au Canada, puis d'étudier les possibilités de le moderniser et de le simplifier. Dans le cadre de l'examen, nous cherchons à savoir en particulier s'il est justifié d'apporter des changements aux critères d'admissibilité pour assurer la pertinence du soutien et améliorer l'efficacité

du programme dans son ensemble.

Dans le cadre de cet examen, le gouvernement étudiera également la question de savoir si un régime fiscal peut jouer un rôle en encourageant le développement et le maintien de la propriété intellectuelle découlant des activités de R et D menées au Canada. En particulier, le gouvernement cherchera à solliciter et à obtenir des conseils sur la pertinence de l'adoption d'un régime privilégié des brevets afin de réaliser ces objectifs.

(Page 70, chapitre 2)

BIOTECanada : « La création d'une agence canadienne d'innovation et d'investissement et l'engagement à examiner les mesures fiscales de soutien, y compris le crédit d'impôt pour le programme RSDE et la création d'un régime privilégié des brevets renforceront la position concurrentielle du Canada pour attirer l'investissement et les talents nécessaires à la commercialisation de l'innovation. » [Trad.]

Améliorer les infrastructures des chaînes d'approvisionnement

- ✓ Afin d'aider à bâtir des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus efficaces, le budget de 2022 propose de fournir **603,2 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, à Transports Canada, répartis ainsi :
 - Un financement de **450 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets de chaînes d'approvisionnement par l'intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux, ce qui facilitera la circulation des marchandises dans les réseaux de transport du Canada. Ce financement s'ajoute aux 4,2 milliards accordés au fonds depuis 2017. Le ministre des Transports renommera le fonds pour refléter l'accent mis par le gouvernement sur les chaînes d'approvisionnement;
 - Un financement de **136,3 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, pour élaborer des solutions axées sur l'industrie qui permettront d'utiliser des données pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus efficaces, en faisant fond sur le succès d'initiatives comme le programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de la côte Ouest. De ce montant, 19 millions proviendront des ressources existantes;
 - Un financement de **16,9 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, pour rendre les chaînes d'approvisionnement du Canada plus concurrentielles, en éliminant les formalités administratives, y compris en s'employant à garantir que les règlements visant les divers

modes de transports de fret (p. ex. maritime et ferroviaire) fonctionnent efficacement ensemble.

(Pages 77 et 78, chapitre 2)

Assurer la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes axées sur la santé

Le Réseau de santé coordonné, accessible, national (Réseau de santé CAN) réunit les réseaux hospitaliers et les autorités sanitaires de neuf provinces pour faire l'acquisition de solutions novatrices en matière de soins de santé, dont l'investissement dans les technologies canadiennes. Ce modèle s'avère prometteur pour appuyer la prestation de meilleurs soins aux Canadiens, la croissance des entreprises canadiennes de technologies de la santé et la création de bons emplois pour la classe moyenne partout au pays.

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir un financement de **30 millions de dollars sur quatre ans**, à compter de 2022-2023, pour miser sur le succès du Réseau de santé CAN et l'élargir à l'échelle nationale au Québec, dans les territoires et les communautés autochtones.

(Page 81, chapitre 2)

Appuyer les grappes d'innovation du Canada

Depuis leur lancement en 2017, les grappes d'innovation du Canada ont aidé à bâtir des écosystèmes d'innovation prospères et en croissance dans l'ensemble de l'économie canadienne, notamment dans le domaine des substituts de protéines végétales, les industries océaniques, la fabrication de pointe, les technologies numériques et l'intelligence artificielle.

Il est maintenant possible de tirer parti du succès de ce modèle afin de renforcer les réseaux entre le secteur privé, le milieu universitaire et les gouvernements de manière à promouvoir l'innovation, à aider les entreprises à croître au Canada et à assurer la croissance de l'économie canadienne.

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir **750 millions de dollars sur six ans**, à compter de 2022-2023, pour soutenir la croissance et le développement des grappes d'innovation mondiales du Canada. S'appuyant sur le succès qu'elles ont connu à ce jour, ces grappes élargiront leur présence nationale et collaboreront pour accroître leur impact, notamment grâce à des missions conjointes conformes aux priorités clés du gouvernement, comme la lutte contre les changements climatiques et la lutte contre les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Afin de maximiser l'incidence de ce financement et de s'assurer qu'il correspond aux besoins de l'industrie et du

gouvernement, on le répartira entre les cinq grappes par voie de concours.

(Page 82, chapitre 2)

Affaires universitaires a réagi à l'annonce d'un financement additionnel pour les grappes d'innovation mondiales du Canada par un commentaire plutôt mitigé : « Les cinq réseaux sont maintenant désignés comme des 'grappes d'innovation mondiales' et recevront 750 millions de dollars sur six ans. C'est la moitié de l'enveloppe qu'ils réclamaient. Bon nombre d'universités et d'établissements de recherche font partie de ces grappes, qui sont censées rapprocher le gouvernement, le monde universitaire et le secteur privé afin de stimuler la création d'entreprises, d'emplois, de propriété intellectuelle et la croissance économique. »

Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial

- ✓ Afin de bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondial, le budget de 2022 propose de s'appuyer sur des investissements précédents et de fournir **96,6 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et 22,9 millions par la suite :
 - Un financement de **47,8 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2023-2024, et de 20,1 millions par la suite, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de lancer une nouvelle plateforme nationale de passage du laboratoire au marché pour aider les étudiants diplômés et les chercheurs à commercialiser leur travail;
 - Un financement de **35 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, pour Affaires mondiales Canada et son programme CanExport en vue d'aider les entreprises canadiennes à protéger leur propriété intellectuelle sur les marchés étrangers;
 - Un financement de **10,6 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et de 2 millions par la suite, pour permettre à Innovation, Sciences et Développement économique Canada de lancer une enquête visant à évaluer les investissements antérieurs du gouvernement dans les sciences et la recherche et la façon dont les connaissances acquises dans les établissements postsecondaires produisent des résultats commerciaux;
 - Un financement de **2,4 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et de 0,6 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir l'utilisation d'ExplorerPI, le marché de la propriété intellectuelle du Canada, de sorte que la propriété intellectuelle du secteur public soit davantage utilisée pour aider les

entreprises canadiennes;

- Un financement **de 0,8 million de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et de 0,2 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir le programme de cliniques juridiques sur la propriété intellectuelle, qui permettra d'accéder plus facilement aux services de propriété intellectuelle de base.

L'examen stratégique des programmes de propriété intellectuelle annoncé dans le budget de 2021 est en cours. S'il y a lieu, le gouvernement fédéral a l'intention de renforcer les conditions de propriété intellectuelle pour favoriser la croissance de la propriété intellectuelle et la conserver au Canada.

(Pages 84-85. chapitre 2)

Investir dans la santé et les soins de santé

Soutenir la main-d'œuvre des soins de santé du Canada

Appuyer la reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le secteur de la santé

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers aide les nouveaux arrivants qualifiés à obtenir des emplois gratifiants et bien rémunérés en finançant les provinces, les territoires et les organismes afin d'améliorer les processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et en fournissant un soutien direct aux nouveaux arrivants qualifiés. Ce soutien comprend du mentorat, des placements et de l'aide financière pour les examens et les cours.

- ✓ Le budget de 2022 propose d'accorder **115 millions de dollars sur cinq ans** et 30 millions de dollars par la suite afin d'élargir le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers et d'aider jusqu'à 11 000 professionnels de la santé formés à l'étranger par année à obtenir la reconnaissance de leurs titres de compétences et à trouver du travail dans leur domaine. Il appuiera également des projets — notamment pour assurer des examens nationaux normalisés, un accès plus facile à l'information, des délais abrégés et moins de formalités administratives — qui réduiront les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers pour les professionnels de la santé.

(Page 145, chapitre 4)

Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le budget de 2022 propose un certain nombre de mesures afin d'accroître la protection des travailleurs, de réduire les fardeaux administratifs des employeurs de confiance pour qui les répondants retournent travailler et de veiller à ce que les employeurs puissent rapidement recruter des travailleurs en vue de combler les lacunes dans le marché du travail à court terme. Ces mesures sont les suivantes :

- ✓ Un financement de **29,3 millions de dollars sur trois ans** pour mettre en place un modèle d'employeur de confiance qui réduit les formalités administratives des employeurs pour qui les répondants retournent travailler et qui respectent les normes les plus élevées en matière de conditions de travail, de protection et de rémunération dans les domaines à forte demande. D'autres détails sur ce programme seront annoncés au cours de l'année à venir.
- ✓ Un financement de **64,6 millions de dollars sur trois ans** pour accroître la capacité de traiter les demandes des employeurs dans le respect des normes de service établies.

(Page 147, chapitre 4)

SoinsSantéCAN : « Le personnel de la santé du Canada est surchargé et a un besoin urgent de renfort. Nous accueillons donc favorablement les investissements fédéraux prévus au budget pour attirer un plus grand nombre de travailleurs dans le système en simplifiant les processus d'immigration. Mais ces mesures ne vont pas assez loin pour répondre au véritable désir des Canadiens de pouvoir compter sur un système de soins de santé solide et durable, capable de répondre à nos besoins évolutifs comme société. »

La Marche des dix sous du Canada : « Après une pandémie de deux ans, le Canada continue de faire face à une crise en ressources humaines en santé, qui a affecté les aînés et les personnes qui ont un handicap qui exigent des préposés aux services de soutien à la personne pour rester indépendants et en sécurité dans leur propre domicile. La Marche des dix sous du Canada est déçue du manque d'un investissement attendu du gouvernement fédéral afin de travailler avec les provinces et les territoires pour former 50 000 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne et augmenter leur salaire minimum à 25 \$ de l'heure. »

Accroître la remise de prêt d'études pour les médecins et le personnel infirmier dans les communautés rurales et éloignées

- ✓ Afin d'aider à attirer davantage de travailleurs de la santé dans les communautés qui en ont le plus besoin, le budget de 2022 propose d'accorder un financement de 26,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2023-2024, et de 7 millions de dollars par la suite, afin

d'augmenter de 50 % le montant maximal de remise des prêts d'études canadiens. Cette mesure se traduira par une remise de prêt d'études pouvant atteindre 30 000 \$ pour le personnel infirmier et 60 000 \$ pour les médecins travaillant dans des communautés rurales ou éloignées mal desservies.

- ✓ De plus, le gouvernement fédéral élargira la liste actuelle des professionnels admissibles dans le cadre du programme, dont les détails seront annoncés au cours de la prochaine année. Le gouvernement entreprend également une étude afin de s'assurer que la définition de communautés rurales, dans le cadre du programme, n'exclut pas certaines communautés dans le besoin.

(Pages 178-179, chapitre 6)

C'est une nouvelle bien accueillie pour les communautés rurales et éloignées qui ont une disponibilité et une accessibilité limitées aux services de soins de santé, mais une fois encore, les gouvernements de tous les niveaux devront faire davantage pour soutenir les travailleurs des soins de santé et remédier aux pénuries de main-d'œuvre continues dans le secteur.

Santé mondiale et COVID-19

Mener la lutte mondiale contre la COVID-19

Depuis février 2020, le Canada a engagé plus de 2,7 milliards de dollars en aide internationale pour lutter contre la pandémie, y compris une contribution de plus de 1,3 milliard au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT-A), un effort mondial visant à améliorer l'accès équitable aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19, ainsi qu'aux tests de dépistage de la maladie.

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir **732 millions de dollars** en 2022-2023 à Affaires mondiales Canada afin d'appuyer davantage les efforts du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et de veiller à ce que le Canada continue d'apporter une juste contribution aux efforts déployés dans le monde en vue d'améliorer l'accès aux vaccins, aux traitements et aux autres outils de lutte contre la COVID-19. Ce financement portera la contribution totale du Canada à l'Accélérateur ACT à plus de 2 milliards depuis le début de la pandémie.

(Page 170, chapitre 5)

Renforcer la sécurité sanitaire mondiale

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir **296 millions de dollars de plus sur quatre ans**, à compter de 2023-2024, et 74 millions de dollars par la suite à Affaires mondiales Canada afin d'appuyer les efforts visant à

répondre aux priorités en matière de sécurité sanitaire mondiale, comme la prévention et l'intervention en cas de maladies infectieuses.

(Page 170, chapitre 5)

Fournir aux Canadiens les soins de santé dont ils ont besoin

Soins dentaires pour les Canadiens

- ✓ Le budget de 2022 propose d'accorder un financement de **5,3 milliards de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et de 1,7 milliard de dollars par la suite, à Santé Canada pour offrir des soins dentaires aux Canadiens. Le régime couvrira d'abord les personnes de moins de 12 ans en 2022 et sera ensuite élargi aux moins de 18 ans, aux aînés et aux personnes en situation de handicap en 2023. La mise en œuvre complète du régime est prévue pour 2025. Le programme sera limité aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 90 000 \$, et toute personne ayant un revenu annuel inférieur à 70 000 \$ n'aura pas à payer de quote-part.

(Page 178, chapitre 6)

Réduire les retards dans les chirurgies et les procédures médicales

Comme les hôpitaux ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour répondre aux hausses soudaines de cas de COVID-19, Santé Canada estime que près de 700 000 procédures médicales ont été annulées ou retardées.

Le 25 mars 2022, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accorder aux provinces et aux territoires un financement supplémentaire de 2 milliards de dollars au moyen d'un supplément au Transfert canadien en matière de santé pour combler ces retards. Ce financement s'ajoutera au soutien de 4 milliards de dollars versés en 2020-2021, à mesure que les provinces et les territoires travaillent à éliminer les retards dans les chirurgies et les procédures médicales, et à fournir aux Canadiens les soins de santé qu'ils méritent.

(Page 178, chapitre 6)

Soutenir les aînés

- ✓ Le budget de 2022 propose la création d'un groupe d'experts chargé d'étudier l'idée d'une allocation pour les aînés souhaitant vieillir à la maison. Le groupe d'experts fera rapport au ministre des Aînés et au ministre de la Santé. De plus amples détails seront communiqués au cours des mois à venir.
- ✓ Le budget de 2022 propose un financement de **20 millions de dollars**

sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour le programme élargi Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'appuyer plus de projets qui améliorent la qualité de vie des aînés et de les aider à continuer de participer pleinement à leur communauté.

(Page 223, chapitre 8)

Santé mentale et dépendances

Appuyer le bien-être des Canadiens grâce au Portail Espace Mieux-être Canada

Le gouvernement fédéral a lancé le portail Espace Mieux-être Canada en avril 2020 en réponse à l'augmentation sans précédent des niveaux de stress, d'anxiété et de dépression associés à la pandémie. Depuis, plus de deux millions de personnes partout au Canada ont pu avoir accès à de l'aide et à des renseignements gratuits par l'intermédiaire du portail. Les enfants et les jeunes représentent près de 50 % des utilisateurs, et 42 % des utilisateurs de SMS se sont identifiés comme membres de la communauté LGBTQ2.

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir à Santé Canada un financement de **140 millions de dollars sur deux ans**, à compter de 2022-2023, pour le portail Espace Mieux-être Canada, afin que ce portail puisse continuer à offrir à la population canadienne des outils et des services en matière de santé mentale et de mieux-être.

(Page 184, chapitre 6)

Lutter contre la crise des opioïdes

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir à Santé Canada un financement de **100 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2022-2023, pour le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, afin de soutenir la réduction des méfaits, les traitements et la prévention au niveau communautaire.

(Page 184, chapitre 6)

Cette augmentation du financement des soins de santé mentale et des mesures de lutte contre les dépendances, ainsi que les investissements visant à créer de nouveaux logements abordables sont bien accueillis et plus que nécessaires. Selon l'**Association canadienne pour la santé mentale**, il manque toutefois un certain nombre d'investissements et d'engagements clés qui sont essentiels pour être en mesure de remanier le mode de financement et de prestation des services en santé mentale au Canada, y compris un échéancier clair pour le déploiement du Transfert canadien en santé mentale déjà promis.

Régime national d'assurance-médicaments

Le budget de 2022 n'annonce aucun nouveau financement à l'appui de la mise sur pied d'un régime national d'assurance-médicaments, mais il réaffirme l'intention du gouvernement à cet égard :

Un système de soins de santé plus solide

Pour s'assurer qu'aucun Canadien n'a à choisir entre acheter des médicaments sur ordonnance dont il a besoin et nourrir sa famille, le gouvernement fédéral poursuivra également ses travaux continus visant la mise sur pied d'un régime national universel d'assurance-médicaments. Pour ce faire, il déposera un projet de loi connexe et veillera à ce qu'il soit adopté d'ici la fin de 2023. Il chargera ensuite l'Agence canadienne des médicaments d'élaborer un forum national des médicaments essentiels et un plan d'achat en gros.

(Page 177, chapitre 6)

Médicaments novateurs Canada : « Il est essentiel que tous les régimes d'assurance-médicaments s'appuient sur les points forts de notre modèle mixte public-privé actuel, et se concentrent sur l'amélioration de l'accès pour les personnes non assurées et sous-assurées. »

Investir dans la préparation aux situations d'urgence au Canada

Renforcer la capacité du Canada à détecter les incidents de santé publique et les urgences et à intervenir

- ✓ Pour que le Canada soit mieux préparé à détecter et à affronter les menaces à la santé publique, le budget de 2022 propose de fournir **436,2 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, dont 15,5 millions de dollars en amortissement restant, à l'Agence de la santé publique du Canada pour renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation des risques clés au sein de l'Agence. Cela comprendra le suivi en temps réel de l'évolution des virus, la surveillance des répercussions à long terme de la COVID-19 ainsi que l'élargissement de la capacité d'évaluation des risques et des réseaux de recherche pour les nouvelles souches de la grippe, les infections respiratoires émergentes et l'innocuité et l'efficacité des vaccins.

(Page 186, chapitre 6)

Maintenir la réserve nationale stratégique d'urgence

- ✓ Le budget de 2022 propose de fournir un financement de 50 millions de dollars en 2022-2023 à l'Agence de la santé publique du Canada afin

d'appuyer les activités de la Réserve nationale stratégique d'urgence. Le financement servira à maintenir et à diversifier les principaux fonds d'approvisionnement en fournitures médicales, y compris l'équipement de protection individuelle, afin qu'on s'assure que le Canada reste en mesure de répondre rapidement aux incidents de santé publique et à d'autres urgences.

(Page 186, chapitre 6)

Le gouvernement reconnaît dans le texte du budget de 2022 que nous devons tirer parti des leçons apprises tout au long de la pandémie, mais de nombreux domaines clés dans lesquels le Canada a pris du retard pour faire face à la pandémie ont été laissés de côté, comme la collecte et le partage des données, les soins de santé virtuels et numériques et la production nationale de vaccins.

Avancer sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones

Faire face à l'héritage honteux des pensionnats indiens

- ✓ Le budget de 2022 propose de verser **209,8 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, afin d'accroître le soutien offert aux communautés pour les aider à documenter, à localiser et à commémorer les lieux de sépulture dans les anciens pensionnats, d'appuyer les opérations du Centre national de vérité et de réconciliation, et la construction d'un nouvel immeuble pour le Centre et d'assurer la divulgation complète des documents fédéraux relatifs aux pensionnats.
- ✓ Le budget de 2022 propose également de verser **10,4 millions de dollars sur deux ans**, à compter de 2022-2023, au ministère de la Justice Canada afin d'appuyer la nomination d'un interlocuteur spécial qui travaillera en collaboration avec les peuples autochtones et formulera des recommandations de changements à apporter en vue de renforcer les lois et les pratiques fédérales pour protéger et préserver les lieux de sépulture non marqués.
- ✓ Le budget de 2022 propose également de verser **5,1 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, à Sécurité publique Canada pour que la Gendarmerie royale du Canada puisse appuyer les interventions dirigées par la communauté à la suite de découvertes de lieux de sépulture non marqués.
- ✓ Le budget de 2022 propose également de fournir **25 millions de dollars**

sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Bibliothèque et Archives Canada pour appuyer la numérisation de millions de documents relatifs au régime fédéral d'externat autochtone, ce qui offrira aux survivants et à tous les Canadiens un accès véritable à ces documents.

- ✓ Le budget de 2022 propose également de fournir **25 millions de dollars sur trois ans**, à compter de 2022-2023, à Parcs Canada pour appuyer la commémoration des sites des anciens pensionnats autochtones.

(Page 199, chapitre 7)

Améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones

- ✓ Le budget de 2022 propose d'investir **268 millions de dollars en 2022-2023** afin de continuer à fournir des soins de haute qualité dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations dans les réserves.
- ✓ Les communautés autochtones continuent à faire face à des défis uniques liés à la COVID-19. Le budget de 2022 propose d'accorder **190,5 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023** à Services aux Autochtones Canada pour le Fonds de soutien aux communautés autochtones en vue d'aider les communautés et les organismes autochtones à continuer d'atténuer les répercussions de la COVID-19.

(Page 200, chapitre 7)

Santé mentale et mieux-être fondés sur les distinctions

- ✓ Le budget de 2022 propose d'accorder 227,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour maintenir des services adaptés à la culture, qui tiennent compte des traumatismes et qui sont dirigés par des Autochtones en vue d'améliorer le mieux-être mental, et pour appuyer les efforts entrepris dans le budget de 2021 et qui visent à élaborer conjointement des stratégies de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions.

(Page 201, chapitre 7)

Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

L'entrée en vigueur de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a marqué une étape historique dans le cheminement collectif du Canada vers la réconciliation, une étape ancrée dans la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le gouvernement fédéral demeure déterminé à assurer la mise en œuvre complète et efficace de la Loi en collaborant avec les peuples

autochtones.

- ✓ À cette fin, le budget de 2022 propose de verser **65,8 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, et 11 millions de dollars par la suite au ministère de la Justice Canada et à Ressources naturelles Canada afin d'accélérer les travaux visant à satisfaire aux exigences législatives, y compris l'élaboration conjointe d'un plan d'action avec les partenaires autochtones.
- ✓ À l'appui de ces efforts, le budget de 2022 propose également de verser **9,5 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2022-2023, au ministère de la Défense nationale pour lui permettre d'harmoniser ses opérations et ses activités de mobilisation avec les peuples autochtones et la Loi.

(Page 205, chapitre 7)

Modifications législatives pour soutenir l'autodétermination

- ✓ Le budget de 2022 annonce l'intention du gouvernement de remplacer la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* – qui habilite les Premières Nations à exercer leur droit en choisissant de s'exclure des dispositions de la Loi sur les Indiens et de les remplacer par leurs propres lois – par la Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations. Grâce à cette loi concise et simplifiée, qui donnera force de loi à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations axé sur la relation de nation à nation, on pourra continuer à promouvoir le Régime de gestion des terres des Premières Nations.
- ✓ Le budget de 2022 annonce également l'intention du gouvernement de promulguer la loi sur l'entente sur la gouvernance de la Nation anishinabek, qui entraînerait la création du gouvernement de la Nation anishinabek et des gouvernements communautaires pour les Premières Nations participantes. Il s'agirait du premier accord de base sur l'autonomie gouvernementale en Ontario.

(Page 206, chapitre 7)

Leadership climatique autochtone

Les changements climatiques ont exacerbé les vulnérabilités existantes pour les peuples autochtones, notamment les inondations, les incendies de forêt, le dégel du pergélisol et les menaces relatives aux sources alimentaires locales. Puisque les peuples autochtones et leurs ancêtres sont depuis longtemps les gardiens et les gestionnaires des terres et des eaux qui composent l'écosystème du Canada, les Autochtones sont des

intervenants essentiels dans les conversations sur la lutte contre les changements climatiques à tous les niveaux de la société canadienne.

- ✓ Conformément à ce qui a été annoncé dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, le budget de 2022 propose de verser 29,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour appuyer l'élaboration conjointe d'un programme de leadership climatique autochtone afin de soutenir des actions autodéterminées contre les changements climatiques pour répondre aux priorités climatiques des peuples autochtones. Le financement appuiera également la mise en œuvre progressive de stratégies climatiques fondées sur les distinctions.

(Page 206, chapitre 7)

Investissements dans le secteur de la bienfaisance

Des partenariats plus solides dans le secteur de la bienfaisance

- ✓ Afin de donner une souplesse suffisante aux organismes de bienfaisance pour qu'ils mènent à bien leur travail, le budget de 2022 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre à un organisme de bienfaisance de fournir ses ressources à des organismes qui ne sont pas des donataires reconnus, à condition que l'organisme de bienfaisance satisfasse à certaines exigences assurant la reddition de comptes. On vise ainsi à mettre en place l'esprit du projet de loi S-216 (*Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance*), qui est actuellement à l'étude au Parlement.

(Page 231, chapitre 8)

Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés

- ✓ À la suite de consultations menées en 2021 auprès du secteur des organismes de bienfaisance, le budget de 2022 propose d'établir un nouveau taux de contingent des versements progressif pour les organismes de bienfaisance. Le taux du contingent des versements passera de 3,5 % à 5 % pour les actifs d'investissement de plus de 1 million de dollars.

Ce nouveau taux, plus élevé, renforcera le soutien au secteur des organismes de bienfaisance tout en étant fixé à un niveau durable, assurant ainsi la disponibilité continue du financement à long terme.

Ces investissements contribueront à soutenir les fondations hospitalières, mais pas les organismes de bienfaisance indépendants dans le domaine de la santé dont bon nombre demeurent aux prises avec des difficultés financières en raison de la pandémie.

Réactions officielles des partenaires de Recherche Canada

Affaires universitaires : **Budget fédéral : priorité à l'innovation et rôle nébuleux pour le milieu universitaire**

Association canadienne des professeures et professeurs d'université : **BUDGET 2022 : Notes d'échec, pas de nouveaux investissements dans l'enseignement et la recherche postsecondaires**

Association canadienne pour la santé mentale : **L'ACSM accueille favorablement les investissements en matière de déterminants sociaux de la santé dans le budget 2022**

Association médicale canadienne : **Budget fédéral de 2022 : Mesures timides pour remédier à la crise urgente du système de santé – il faut faire beaucoup plus**

BIOTECanada : **BIOTECanada Welcomes Federal Budget's Commitment to Canadian Biotech Industry**

Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement : **Budget 2022 Commits Funding for the Centre for Aging + Brain Health Innovation (CABHI) To Accelerate Innovations in Aging and Brain Health**

Collèges et Instituts Canada : **Les collèges et instituts réagissent au budget 2022**

Conference Board of Canada : **Big Returns, Big Spend**

Evidence for Democracy : **Investments in innovation outpace support for science**

Marche des six sous du Canada : **Le budget fédéral de 2022 : quelques victoires, quelques opportunités manquées**

Médicaments novateurs Canada : **Déclaration sur le budget fédéral 2022**

Réseau canadien des scientifiques noirs : **The Canadian Black Scientists Network applauds the Federal Government's commitment to Black Researchers**

SoinsSantéCAN : **Réaction de SoinsSantéCAN au budget fédéral 2022**